

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Ronan GILLES, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

| | | |
|-------------------------|---------------------|----------------------|
| Mme Linda PAYET | donne procuration à | M. Dominique GOMEZ |
| Mme Marylène JÉGO | donne procuration à | M. Sébastien ARROUËT |
| Mme Stéphanie BELLANGER | donne procuration à | M. Pierre ANNAIX |

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

22. Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Énergie

Monsieur HURTREL rapporte :

Le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le Trésorier de la ville pour le budget annexe Énergie de la commune présente les résultats suivants :

| | Résultat de clôture 2021 (1) | Part affectée à l'investissement (2) | Résultat de l'exercice 2022 (3) | Intégration par opération d'ordre non budgétaire | Résultat de clôture 2022 (4) |
|----------------|------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|--|-------------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 9 128,16 € | | 9 437,09 € | | 18 565,25 € (= 1 + 3) |
| FONCTIONNEMENT | 3 826,23 € | | 428,62 € | | 4 254,85 € (= 1 - 2 + 3) |
| TOTAL | 12 954,39 € | | 9 865,71 € | | 22 820,10 € (= 1 - 2 + 3) |

Les résultats du compte de gestion établi par le Trésorier de la ville pour l'exercice 2022, n'appellent ni observation, ni réserve, et sont identiques à ceux du compte administratif du budget annexe Énergie de la commune.

Le compte de gestion est consultable en mairie.


DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe Énergie faisant apparaître un excédent global de clôture de 22 820,10 €.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 4 avril 2023

Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 04 AVR. 2023

Et par publication le : 04 AVR. 2023